



Le mardi 24 Juin 2025



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOLVENT

SÉANCE DU 24 JUIN 2025 À 09 HEURES 00

Président de séance : **Charles Brès**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Juin 2025

Présents : Yvette **Bellier**, Charles **Brès**, Patrick **Brès**, Sandra **Mathieu**.

Excusés : Gilles **Avakian**, (procuration à Patrick Brès), Christian **Roggero** (procuration à Sandra Mathieu)

Absents : Néant.

Secrétaire de séance : Sandra **Mathieu**



Délibération **18 – 2025** : Gestion du cimetière communal

Le maire rappelle que la commune a engagé depuis plusieurs années un réaménagement de l'unique cimetière communal. Pour achever cette mise en conformité il est nécessaire de procéder à un inventaire du terrain (plans et registres réglementaires), d'avoir une assistance à la gestion de cet espace y compris juridique et enfin bénéficier d'une téléformation complète. Un devis a été sollicité auprès du groupe Elabor, entreprise déjà mandatée par la commune via l'application JVS. Il s'élève à la somme de 4 785.72 € TTC et inclus l'abonnement annuel au service.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré,

Hôtel de ville, 1 place de la Mairie - VOLVENT (26470) - ☎ : 04.75.27.50.78 -

Courriel : mairiedevolvent@gmail.com – Site : <https://volvent.fr>

Contre : 1 (Sandra Mathieu) Abstention : 0 Pour : 5

Accepte dans son intégralité le devis 20250791 du groupe
Elabor pour la somme de 3 988.10 € HT (4 785.72 € TTC).

Mandate le maire pour mener à bien ce projet et signer tous les
documents utiles.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Charles Brès

Les dispositions de la présente délibération peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la commune (1 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE) ou par l'application Télérecours.